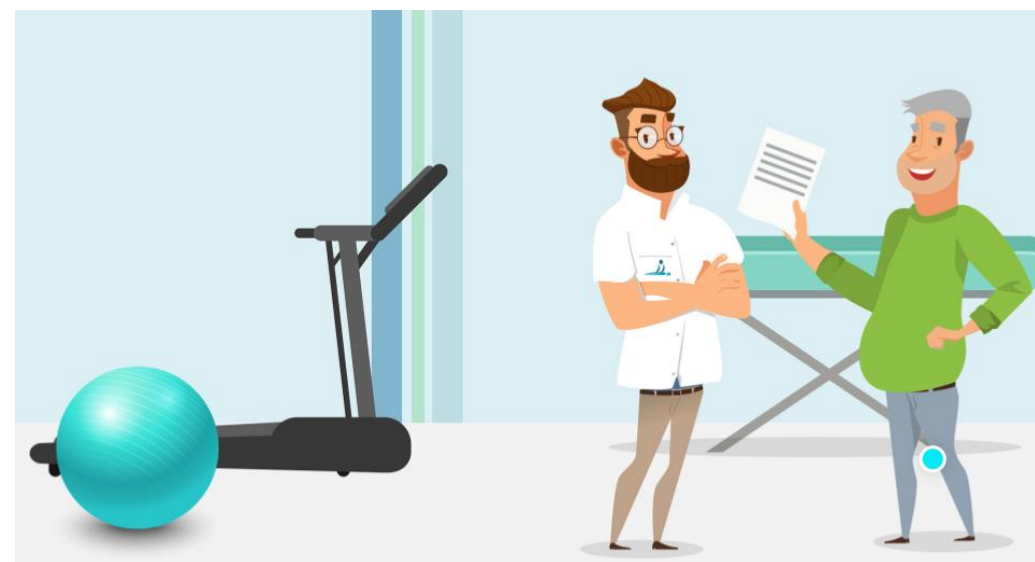


2020

SOMMAIRE

Rapport moral:.....	1
Edito :	2
ORGANIGRAMME DU CONSEIL:.....	3-4
Commission de Contrôle :.....	5
Certification du budget 2019 :.....	6
Budget 2020 : données.....	7
Budget 2020 :	
• Ventilation des dépenses.....	8
• Classification des réunions.....	9
• Note de Frais	10
Actions et missions de l'URPS MK Grand-Est.....	11 à 15
GLOSSAIRE.....	16-19



Rapport Moral :

L'année 2020 a débuté de façon particulièrement inattendue avec l'arrivée du **Coronavirus** qui a bouleversé la vie personnelle, et professionnelle des masseurs kinésithérapeutes libéraux du Grand-Est.

Cette crise, d'ordre **sanitaire et économique**, a compliqué le quotidien des professionnels de santé. En effet, la dangerosité du virus a conduit à la **fermeture des cabinets**. Certains directeurs **d'EHPAD ont fermé l'accès de leur établissement**. Un manque considérable d'équipement professionnel individuel de protection (EPI) s'est fait ressentir, il a fallu faire face chaque jour aux difficultés que le virus a engendrées.

Tout ceci s'est **répercuté sur la prise en charge et la continuité des soins des patients**.

Cette situation a également **freiné l'avancée** de certaines de nos actions ; telles que l'expérimentation « **KinéDom** ». Nous avons à ce jour comblé ce retard. Malgré notre insistance le **dossier zonage est toujours à l'arrêt**. Ce dossier est pourtant majeur dans la prise en charge des patients.

Il a fallu pour faire face à cette situation critique, s'adapter chaque jour, et **communiquer en permanence sur les nouvelles recommandations gouvernementales**. Notre URPS a mis tout en œuvre pour trouver des solutions qui ont permis de **tenir informés aux quotidiens** les masseurs kinésithérapeutes.

En présence de ce virus, la **digitalisation est devenue un outil indispensable** et essentiel pour communiquer avec les MK du GE. Les **informer**, les **avertir**, les **aider** ont été nos objectifs premiers et quotidiens pour les aider à surmonter cette crise sanitaire.

Malgré cette situation inédite, l'URPS doit poursuivre ses efforts dans la **réalisation de ses missions**. Notre force, nos convictions et notre motivation nous permettront de continuer d'avancer dans nos projets.

En attendant qu'une amélioration se fasse sentir dans un avenir le plus proche possible, nous devons continuer à promouvoir la profession des masseurs kinésithérapeutes du GE auprès des institutions.

Continuez à prendre soin de vous, et à vous protéger de la Covid19.

Gérard THOMAS

Président de l'URPS MK GE



Edito :

Les **Masseurs Kinésithérapeutes libéraux** sont représentés au sein de l'Union Régionale des Professionnels de Santé du Grand-Est : **URPS MK GE**.

Cette association a pour but la **promotion de la profession** des Masseurs-Kinésithérapeutes au sein du paysage de la santé et en particulier des différentes institutions.

18 membres élus composent l'URPS MK Grand-Est. Chaque département est représenté en son sein.

Les **différentes missions** de l'URPS MK concernent :

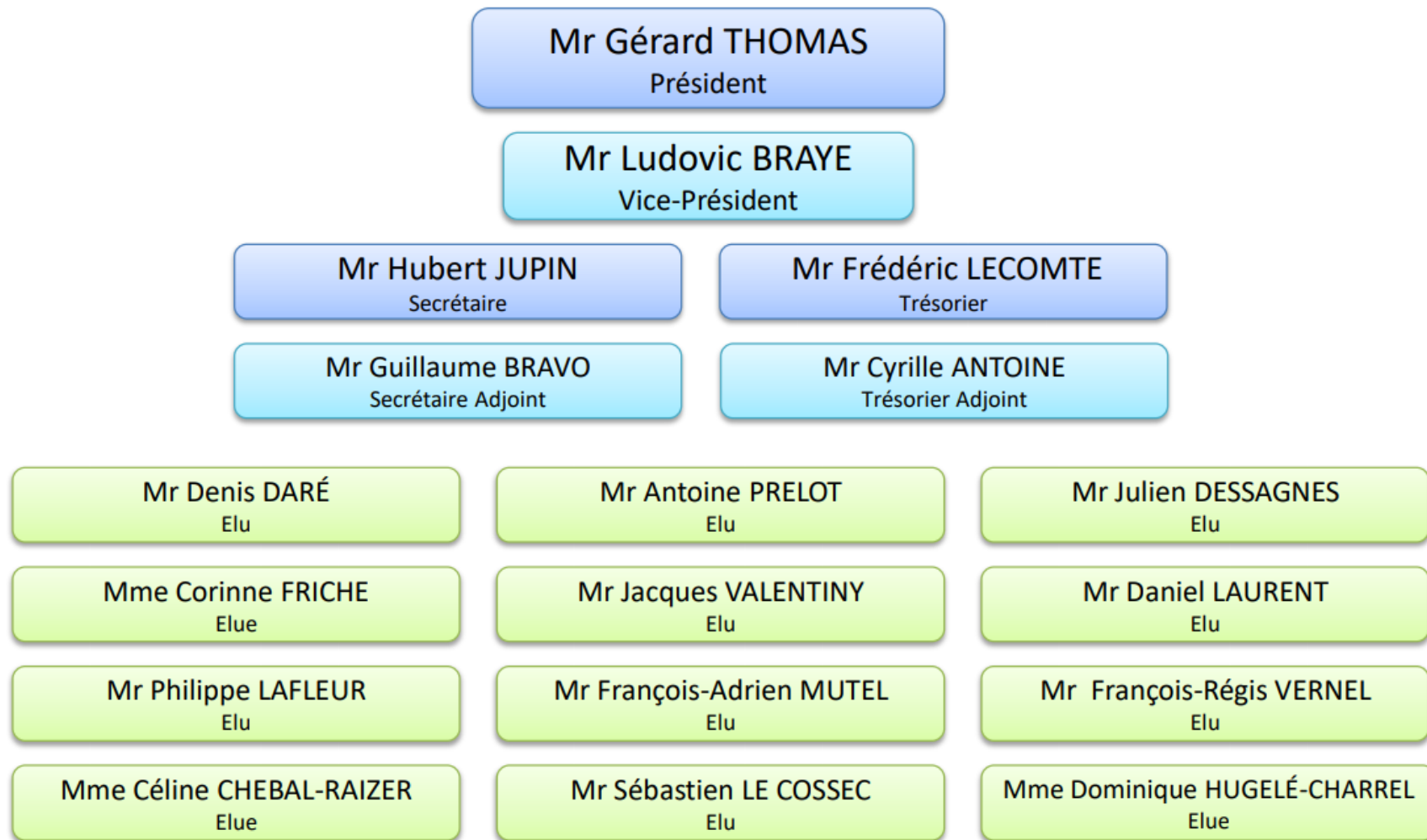
- L'offre de soin défini dans le Projet Régional de Santé, (PRS) en relation avec l'ARS par la mise en place du zonage ;
- La permanence des soins et leur continuité : KinéGarde (gardes respiratoires pédiatriques) ;
- La promotion de la santé, l'éducation à la santé, l'éducation thérapeutique du patient ;
- La prévention, les activités physiques adaptées ;
- La mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans le but d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- La mise en œuvre du développement professionnel continu ;
- La mise en place du système de communication et d'informations partagées (Répertoire Opérationnel des Ressources).

Ce cinquième rapport d'activité analyse la gestion, les actions, et le travail effectué par tous les membres élus en 2020.

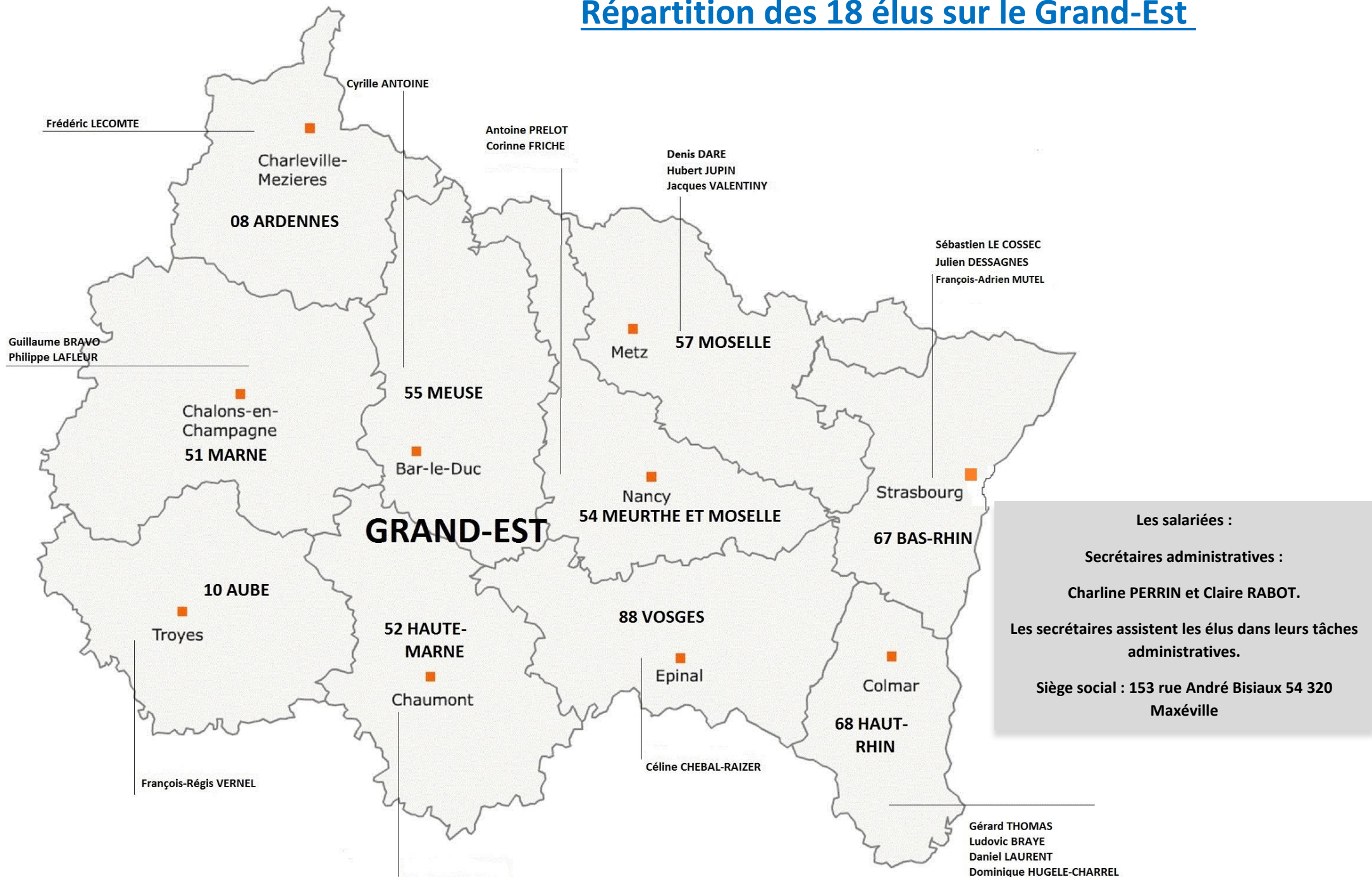
Il s'agit du dernier rapport d'activité de cette mandature.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL :

URPS MK GRAND-EST



Répartition des 18 élus sur le Grand-Est



Commission de contrôle : Article R 4031-40

L'URPS MK GRAND EST a mis en place une **commission de contrôle** depuis février 2016.

Celle-ci est composée des membres suivants, n'appartenant pas au bureau pour l'année 2020 :

- Mme Céline CHEBAL-RAIZER
- Mme Corinne FRICHE
- Mr Philippe LAFLEUR
- Mme Dominique HUGELE-CHARREL
- Mr François Adrien MUTEL

Cette commission s'est réunie le 27 Avril 2021.

- **Extrait du compte rendu de la commission de contrôle des comptes URPS MK Grand-Est.**

Rappel des missions de la commission : *selon l'Article R.4031-41 du décret n°2010-585 du 2 Juin 2010 relatif aux URPS : « Les dispositions du chapitre II du titre Ier du livre VI du code de commerce relatives aux obligations en matière comptable des associations bénéficiant de subventions des autorités administratives sont applicables aux URPS. La commission procède à toute époque aux contrôles et investigations comptables et financières. Elle présente à l'assemblée ; lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine ».*

- **Les remarques et observations suivantes ont été notifiées :**

Il semble nécessaire d'établir des règles claires concernant :

- La rémunération des heures de réunions de soirée, s'il est déjà compté une ou plusieurs réunions entraînant l'indemnité maximale à la journée ;
- La rémunération du temps passé à rédiger les comptes rendus pourrait être envisagée ;
- La rémunération des temps de trajet ;
- Les notes de frais KINEDOM doivent être séparées pour être comptabilisées dans le budget du COM KINEDOM ;
- Ne pas oublier de mettre les heures de début et de fin de réunion sur le compte-rendu ;
- Faire des copies des pièces justificatives pour qu'elles restent lisibles.

En rappel du Règlement Intérieur : « Pour chaque réunion (...) les élus mandatés perçoivent en outre une indemnité forfaitaire destinée à compenser la réduction de leur activité professionnelle... ».

Nous conseillons de comptabiliser la journée de 9h à 18h. Les réunions de soirée seraient donc à compter à partir de 18h.

Nous proposons de l'inscrire dans le Règlement Intérieur après vote de l'Assemblée Générale.

CERTIFICATION DU BUDGET 2019 :

La tenue de la **comptabilité** est confiée à la société comptable **SOFILOR** et sa vérification au **cabinet VRM Expert**, commissaire aux comptes.

Selon les dispositions à caractère financier, en son article R4031-39, aucun concours financier n'a été sollicité et donc ne peut remettre en cause l'indépendance nécessaire à l'accomplissement des missions de l'URPS MK GRAND EST.

➔ Le 08 octobre 2020, M. KOLLER, expert-comptable présente les comptes de l'année 2019 :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. »

Le bilan actif de 2019 est présenté en détails.

L'exercice se traduit par un excédent de **15 262 €**, la réserve totale est de **994 793 €** Sur une année le montant des charges s'élève à **240 234 €**.

Il n'existe aucun retard de paiement.

Le bilan est bien équilibré.

➔ La société VRM Audit (CAC) certifie les comptes. La conclusion du rapport est lue en Assemblée.

Le résultat positif des comptes de 2019 est reporté sur l'année 2020.

Les comptes de l'année 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

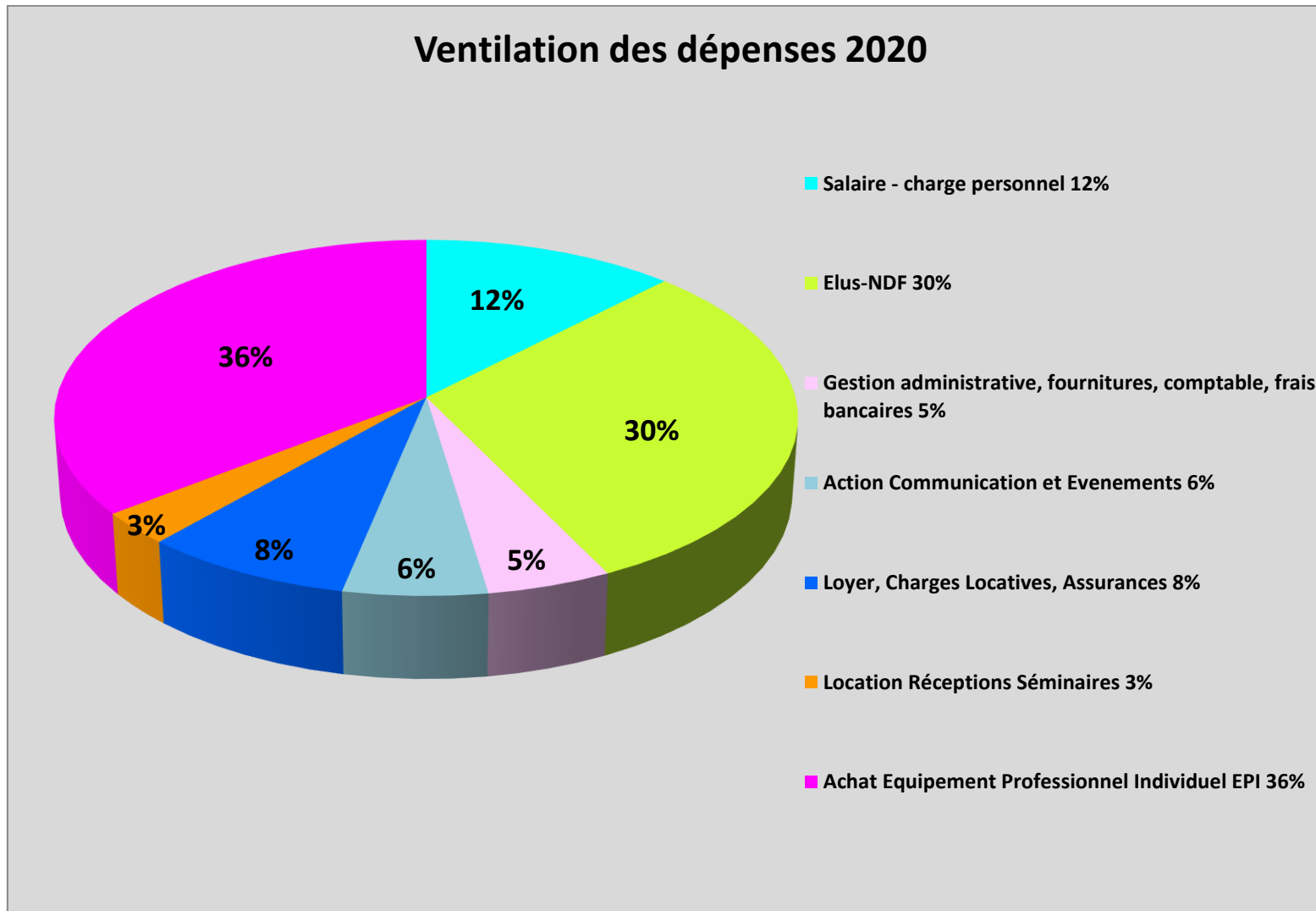
Budget 2020 :

CHARGES	ETAT AU 31-12-2020	PREVISIONS 2021
Frais de fonctionnement	163 483€	82 810€
Indemnités Perte revenus	65 414€	93 000€
Frais de personnel	58 109€	60 640€
Dot aux amortissements	3 722 €	2 950 €
Impôts sur les sociétés	964 €	1 000 €

PRODUITS	ETAT AU 31-12-2020	PREVISIONS 2021
Contributions ACOSS	209 969 €	216 000 €
KinéGarde (2019/2020)	22 763 €	23 000 €
Autres produits : Intérêts DAT + Livret Bleu	3 151 €	1 400 €
TOTAL	235 883 €	245 000 €
Excédent/Déficit	- 55 809€	

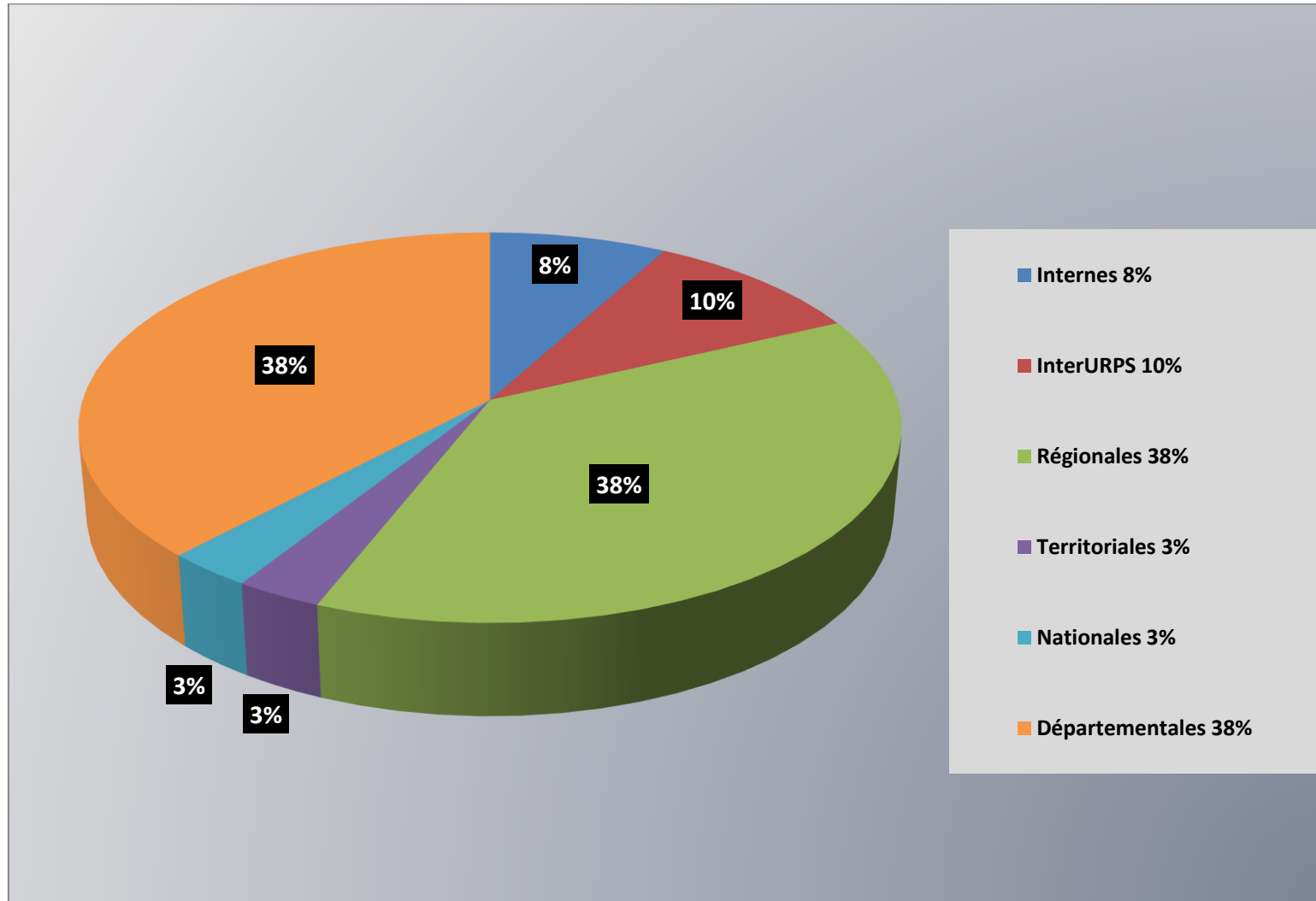
Données validées par l'expert-comptable SOFILOR mais en attente d'approbation par l'Assemblée Générale après l'obtention des rapports de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes.

Budget 2020 : Répartitions – Ventilations des dépenses

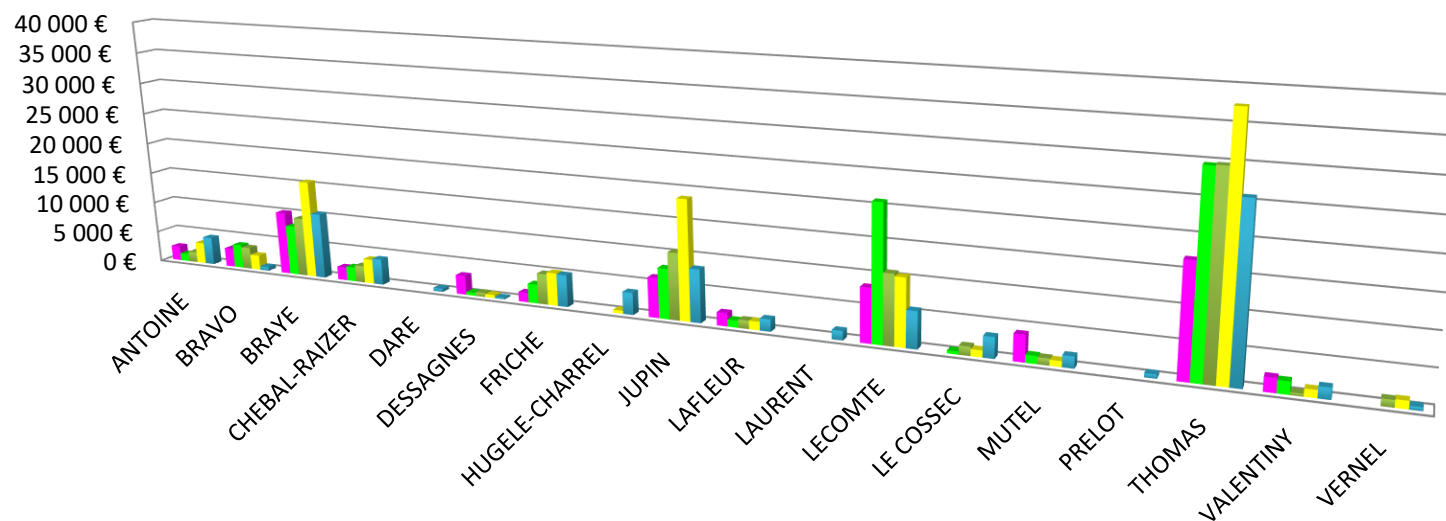


Remarque : 36% des dépenses sont liées à l'achat de matériel EPI, distribué aux Masseurs Kinésithérapeutes du Grand-Est, dépense imputée à la trésorerie de l'URPS. La diminution des frais des élus est liée à la limitation des déplacements.

Classification des réunions 2020



Note de frais des élus récapitulatif sur 5 ans



	ANTOINE	BRAVO	BRAYE	CHEBAL-RAIZER	DARE	DESSAGNES	FRICHE	HUGELE-CHARREL	JUPIN	LAFLEUR	LAURENT	LECOMTE	LE COSSEC	MUTEL	PRELOT	THOMAS	VALENTIN Y	VERNEL
2016	2 347 €	3 023 €	10 119 €	2 116 €		3 044 €	1 505 €		6 229 €	2 037 €		8 365 €		4 040 €		16 908 €	2 141 €	
2017	1 207 €	3 786 €	8 009 €	2 294 €		480 €	3 001 €		7 845 €	1 103 €		20 926 €	444 €	1 181 €		29 638 €	1 878 €	
2018	1 665 €	3 504 €	9 460 €	2 680 €		630 €	4 825 €		10 426 €	1 302 €		10 780 €	1 370 €	1 031 €		29 773 €	393 €	1 054 €
2019	3 388 €	2 388 €	15 647 €	3 922 €		492 €	5 155 €	480 €	18 737 €	1 326 €		10 420 €	1 042 €	884 €		37 495 €	1 145 €	1 176 €
2020	4 477 €	601 €	10 496 €	4 140 €	501 €	226 €	5 035 €	3 482 €	8 281 €	1 880 €	1 427 €	5 677 €	3 200 €	1 765 €	602 €	25 855 €	1 693 €	527 €

2016	2017	2018	2019	2020
67 790	87 020	82 246	107 155	79 865



Organisation, actions et missions de l'URPS MK du Grand-Est

L'année 2020 secouée par la **crise sanitaire**, nous a contraint à revoir l'organisation au sein de l'URPS. En effet, pour la sécurité de nos secrétaires et afin de respecter les directives gouvernementales, nous avons choisi sans attendre de passer au **télétravail**.

Tout en maintenant la cohésion de l'équipe, les outils adéquates pour la réalisation du travail à distance ont été mis en place :

- Mise à disposition du matériel : achats de deux ordinateurs, imprimantes, ...
- Mise en commun d'informations et données pouvant servir au secrétariat sur un serveur partagé ;
- En complément des échanges écrits par email, le contact direct par téléphone ou visio-conférence ont été privilégiés.

Les priorités 2020 :

- La signature du **COM** (Contrat d'Objectifs et de Moyens) **KinéDom** ;
- Le soutien de l'URPS aux Masseurs Kinésithérapeutes pendant la crise sanitaire par l'achat et la distribution d'**EPI** ;
- **KinéGarde**, maintien des gardes respiratoires pédiatriques ;
- Le dossier « **Aide Kiné** » ;
- Le **zonage** (participation active des MK du GE).

La communication :

- Diffusions des actualités sur le site internet de l'URPS MK et sur le compte Facebook ;
- Les comptes rendus des réunions sont accessibles aux membres du conseil sur le site internet de l'URPS MK dans l'espace membre ;
- Envois de Newsletters aux Masseurs Kinésithérapeutes libéraux du Grand-Est dont nous disposons des adresses mails (80 envois) ;
- Transmission des 35 enquêtes et questionnaires des étudiants soutenant leurs mémoires en priorité ceux provenant des IFMK du Grand-Est ;
- Mis à disposition d'un espace dédié « Petites annonces et offres d'emploi » sur le site internet de l'URPS MK (118 annonces à ce jour).

Création et envoi de deux bulletins d'information envoyés par courrier :

- Janvier 2020 hors-série ;
- Décembre 2020.

Présentation des actions 2020

Permanence des soins : Association **KinéGarde Respiratoire Grand-Est** :

Mis en place depuis 2011, **KinéGarde** est un dispositif de **gardes respiratoires pédiatriques** étendu sur l'ensemble du Grand-Est. Ce dispositif, qui fonctionne les week-ends et jours fériés de 9h à 19h de novembre à fin mars, a pour objectif d'**organiser une prise en charge adaptée des nourrissons en période de bronchiolite**. Il s'appuie sur l'intervention coordonnée des MK avec d'autres professionnels de santé tels que les médecins ainsi que les organismes régulateurs, que sont les Centres 15, Médigarde Lorraine, SOS Médecins et les Hôpitaux d'enfants. Chaque année, le dispositif est évalué par l'ARS, qui nous renouvelle sa confiance et son financement depuis maintenant 10 ans.

Fonctionnement financier de KinéGarde : Subvention : Fond d'Intervention Régional (FIR) accordé par l'Agence Régional de Santé (ARS).



Activité Physique Adaptée : « Sport Santé Bien Être » - « Prescri'mouv »

Défendre la place primordiale du Masseur Kinésithérapeute (MK) dans le Sport Santé.

Inviter les MK à intégrer les réseaux **Sport Santé Bien Être** (RSSBE).

Solliciter les patients à utiliser le système **Prescri'mouv** en dehors des limitations physiologiques sévères.

Permettre aux MK de se former par le **Diplôme Universitaire (DU) APA** à Nancy.

Le R.O.R : « Répertoire Opérationnel des Ressources »

Le **ROR** est un outil de description des ressources de l'offre de santé pour notre région.

C'est un annuaire qui permet de référencer les MK libéraux, en fonction de leur compétence, leur disponibilité, leur spécificité et expertise.

Hébergé par **GCS e-santé (PULSY)** sur le Grand-Est. Une convention quadripartite a été signée entre l'**ARS**, l'**Ordre Nationale**, l'**URPS MK** et l'organisme **GCS e-santé**.

Suite à une demande de simplification d'utilisation de l'outil, une nouvelle version est à l'étude et sera présentée en 2021.

L'URPS attend la nouvelle version du **ROR**, qui nous l'espérons sera plus accessible à tous.



Conforter l'accès aux soins par une répartition territoriale améliorée : le zonage

« Participation active des MK du Grand-Est pour nous aider à redéfinir le zonage ».

Les parties signataires des avenants conventionnels 5 et 6 ont déterminé des conditions d'accès au conventionnement afin de rééquilibrer l'offre de soins en Masso-kinésithérapie sur le territoire. Cette régulation passe par un zonage. Un premier zonage a été effectué dans le Grand Est en 2018.

Celui-ci a été limité du fait de la fluctuation du nombre de MK par zone et de l'importance de la population des différents territoires.

Pour rappel, ce zonage est classé par la convention en cinq zones allant de « **sur-dotée à très sous-dotée** ».

Pour les zones en pénurie de masseurs-kinésithérapeutes, il permet d'apporter des aides financières :

- à l'installation ;
- au maintien d'activité ;
- à la création d'un cabinet.

Il est donc déterminant d'apporter le point de vue de la profession pour le faire correspondre au mieux à la réalité de terrain.

Ainsi en préparation du nouveau zonage, **400 MK du GE ont participé** à l'approche territoriale la plus réaliste possible en répondant à **un questionnaire anonyme** sur notre site internet www.urpsmk.fr rubrique « **zonage** » ou en flashant le QR Code suivant :



Réunions des jeunes installés en libéral :

L'URPS, l'ARS, la CPAM et l'Ordre ont collaboré cette année encore à l'organisation de réunions pour les Masseurs Kinésithérapeutes nouvellement diplômés. Le but de ces rencontres est de les guider et de **faciliter leurs installations**.

Nous les informons de l'actualité de l'Assurance Maladie, les cotisations, les formations professionnelles, la comptabilité en libéral, les affichages obligatoires en cabinet, les normes d'accessibilité, ...

Ce type de réunion est amené à s'étendre à l'ensemble de la région Grand-Est.

Moi(s) sans Tabac et COPIL FAST :

Tout comme les médecins traitants, les **masseurs kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiques pour arrêter de fumer**.

Nous relayons activement chaque année les lettres d'informations du « **Moi(s) sans tabac** » et participons à des groupes de travail du **COPIL FAST**.



L'URPS MK œuvre en matière de valorisation de la profession et de l'exercice professionnel coordonné des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand-Est grâce à KinéDom.

Fin 2019, l'ARS Grand-Est a signé le lancement de notre projet [KinéDom](#). Il s'agit d'une **expérimentation visant à encourager et inciter les MK à effectuer davantage de soins à domicile**.

Notre but est de créer une communauté de **500 MK** engagés et contributeurs de la réflexion en matière de soins coordonnés à domicile, et d'obtenir **la validation d'un projet expérimental** qui s'inscrit dans **l'Article 51**.

Si le projet est validé par l'ARS et la Caisse d'Assurance Maladie, cela permettra aux 500 MK membres ayant obtenu l'aide pour 2020, **d'expérimenter le nouveau modèle d'organisation, et donc de financement d'un acte spécifique à domicile revalorisé**. A ce jour, nous enregistrons **300 MK** investis dans la communauté KinéDom.

La subvention versée par l'ARS nous permettra d'indemniser **à hauteur de 500€**, et sous certaines conditions, les MK qui participent à ce projet.

Modalités d'attribution de l'indemnisation dans le cadre du COM 2020, pour les MK qui font partie de la communauté :

- Réalisent et maintiennent **1000 actes/an** ;
OU
- Réalisent une augmentation au-dessus de **200 actes/an**.

L'objectif final est d'assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tout le territoire.

Favoriser les soins à domicile pour les personnes âgées et/ou fragiles, c'est permettre de :

- Augmenter le recours aux soins indispensables à domicile.
- Réduire le délai entre l'intervention du professionnel et la prescription.
- Réduire les dépenses liées à l'hospitalisation de jour.
- Améliorer la coordination avec les professionnels libéraux ainsi qu'avec les structures médico-sociales.
- Valoriser l'image de la profession.

Des soirées débats ont été organisées en Meuse et en Alsace afin d'échanger avec les MK sur la question des soins coordonnés à domicile.

Présentation du projet KinéDom :





La place de l'URPS MK GE face à la crise sanitaire :

Le soutien de l'URPS auprès des Masseurs Kinésithérapeutes du Grand-Est s'est manifesté par des lettres d'informations quasi quotidiennes.

Nous les avons alertés en temps réel de l'évolution du virus, des recommandations et des décisions gouvernementales.

L'URPS a engagé sur ces propres fonds **l'achat de nombreux EPI (Equipement Professionnel Individuel)** afin de les distribuer aux MK libéraux sur l'ensemble du Grand-Est.

A l'initiative des URPS Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Kinésithérapeutes, **un système de distribution de masques** a été mis en place : **DISTRIMASQUES**.

Les URPS MK et Médecins, ainsi que l'Ordre des médecins ont veillé **au retour des MK dans les EHPAD** dans le but d'éviter aux pensionnaires toutes pertes d'autonomies supplémentaires.

Durant la période de pandémie, l'ensemble des représentations de la profession s'est coordonné pour face à cette crise. Un travail en collaboration avec les médecins et les infirmiers a été mis en place pour assurer les sorties de **patients Post COVID sous oxygénothérapie**.

Cette situation sanitaire unique a renforcé les liens et la communication entre les URPS et les instances.

Aide-Kiné :

L'URPS MK du Grand Est a été sollicité tout comme différents acteurs du monde de la rééducation pour réfléchir à la **création d'une nouvelle profession rattachée à la kinésithérapie**.

Une réunion a eu lieu le mercredi 5 février 2020 sous la présidence de l'ARS.

- Pourquoi l'ARS et le Conseil Régional veulent-ils rapidement mettre en place à titre expérimental **une profession d'aide-kinésithérapeute** ?
- Quelles sont les **conditions** d'une telle création ?
- Quels sont les **problèmes soulevés** ?

L'URPS MK du Grand Est a énoncé toutes les difficultés et opposition liées à ce dossier. Si tout l'intérêt de ce dossier est de combler les emplois salariés en kinésithérapie comme le laissent entendre les structures hospitalières et de Santé Publique, **l'URPS MK s'est largement opposée à cette réflexion**.

L'ARS Grand Est devant le constat de « besoins en Masso-kinésithérapie » du fait d'un contexte de pénurie dans les structures hospitalières ou s'y rattachant a mandaté le professeur Paysant dont le rapport est attendu pour le 15 mars 2021.

Les grandes lignes de ce rapport ont été présentées à l'URPS MK qui a dû insister pour en connaître le contenu sans coup férir. Celui-ci a été écrit en dehors des représentants professionnels y compris les MK salariés. Lors de cette présentation, l'URPS MK a souligné que l'ensemble des éléments de ce rapport tirait la profession vers le bas. Monsieur le rapporteur a bien souligné « *c'est volontairement qu'il a laissé la profession dans le flou le plus total !!!* ».

Cette occasion manquée a surtout permis de montrer que la profession souhaitait sa **reconnaissance en master2**, en valorisation salariale, sa reconnaissance d'encadrement des étudiants, ... bref une véritable révolution de la profession de MK. **Espérons que notre message soit en partie compris.**



Glossaire URPS MK Grand-Est



A

AAP Appel **A** Projet
ACI Accord **C**onventionnel **I**nterprofessionnel
ACOSS Agence **C**entrale des **O**rganismes de **S**écurité **S**ociale
ADAP **A**genda **D**'**A**ccessibilité **P**rogrammée
ADDICA Réseau d'**A**ddictions en **C**hampagne-**A**rdenne
APA **A**ctivité **P**hysique **A**daptée
ARS Agence **R**égionale de **S**anté

B

BPCO **B**roncho **P**neumopathie **C**hronique **O**bstructive

C

CDOMK **C**onseil **D**épartement l'**O**rdre des **M**asseurs **K**inésithérapeutes
CIRDD **C**entre d'**I**nformations et de **R**essources sur la **D**rogue et les **D**épendances d'Alsace
CLS **C**ontrat **L**ocal de **S**anté
CME **C**ommission **M**édicale d'**E**tablishement
CMTS **C**ommunauté **M**édicale **T**erritoriale de **S**anté
CNAMTS **C**aisse **N**ationale de l'**A**ssurance **M**aladie des **T**ravailleurs **S**alariés
COFIL **C**omité de **P**ilotage
COTEC **C**omité **T**echnique de **T**erritoire (Action sur chaque territoire de proximité)

CPOM Contrat **P**luriannuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens
CPTS **C**ommunautés **P**rofessionnelles **T**erritoriales de **S**anté
CRSA **C**onférence **R**égionale de la **S**anté et de l'**A**utonomie
CSOS **C**ommission **S**pécialisée de l'**O**ffre de **S**oins
CTS **C**onseil **T**erritorial de **S**anté
CTU **C**ommission **T**erritoriale des **U**sagers

D

DAC **D**ispositif d'**A**ppui à la **C**oordination
DPC **D**éveloppement **P**rofessionnel **C**ontinu
DREES **D**irection de la **R**echerche des **E**tudes, de l'**E**valuation et des **S**tatistiques

E

ESMS **É**tablissement de **S**anté **M**aison de **S**anté
ESP **É**quipe de **S**oins **P**rimaires
ETP **É**ducation **T**hérapeutique du **P**atient

F

FEMAGE **F**édération des **M**aisons de santé du **G**rand **E**st
FIFPL **F**ond **I**nterprofessionnel de **F**ormation des **P**rofessionnels **L**ibéraux
FIR **F**ond d'**I**ntervention **R**égional

G

GHRMSA **G**roupement **H**ospitalier de la **R**égion **M**ulhouse et **S**ud **A**lsace
GHT **G**roupement **H**ospitalier de **T**erritoire
GRADES **G**roupement **R**égional d'**A**ppui au **D**éveloppement de la **e-S**anté

H

HAD Hospitalisation **A** Domicile
HAS Haute **A**utorité de **S**anté

I

IFMK Institut de **F**ormation en **M**asso **K**inésithérapie

L

LORADDICT Réseau **L**orrain d'**A**ddictologie

M

MAIA Maison pour l'**A**utonomie et l'**I**ntégration des **M**alades d'**A**lzheimer

MRSL Maison des **R**éseaux de **S**anté du pays **L**unévillois

MSPU Maison de **S**anté **P**luri professionnelle **U**niversitaire

MSP Maison de **S**anté **P**luridisciplinaires

O

ONDPS Observatoire **N**ationale de la **D**émographie des **P**rofessions de **S**anté

P

PACTE Programme d'**A**mélioration **C**ontinue du **T**ravail en **É**quipe

PAERPA Personnes **A**gées **E**n **R**isque de **P**erte d'**A**utonomie

PCSP Plateforme de **C**oordination de **S**oins **P**rimaires

PDAI Permanence d'**A**ide à l'**I**nstallation

PNMD Plan **N**ationale **M**aladie neuro-**D**égénérative

PRADO Programme d'**A**ccompagnement du **R**etour à **D**omicile

PRAPS Programme **R**égional d'**A**ccès à la **P**révention et aux **S**oins

PRS Projet **R**égional de **S**anté (Feuille de route de l'ARS)

PRSE Projet **R**égional de **S**anté **E**nvironnement

PSI Plan de **S**oins **I**ndividualisés

PTA Plateforme **T**erritoriale d'**A**ppui

R

RAAC R éhabilitation **A** amélioré **A** après **C** chirurgie (ambulatoire)
RAG R éseau **A** lsa ce **G** érontologie
ROR R épertoire **O** pérational des **R** essionources
RPIB R epérage **P** récoce et de l'**I** ntervention **B** rève
RPPS R épertoire **P** artagé des **P** rofessionnels de **S** anté
RRCGE R éseau **R** égional de **C** ancérologie du **G** rand **E** st
RSSBE R éseau **S** port **S** anté **B** ien-**E** tre

S

SENS **S** ch **E** ma **N** umérique en **S** anté
SPS Association **S** oins aux **P** rofessionnels de **S** anté
SRA **S** tructure **R** égionale d'**A** ppui
SROS **S** chéma **R** égional d'**O** rganisation des **S** oins
SRS **S** chéma **R** égional de **S** anté
SSR **S** oins de **S** uite et de **R** éadaptation
STSS **S** tratégie de **T** ransformation du **S** ystème de **S** anté

U

URPS **U** nion **R** égionale des **P** rofessionnels de **S** anté



153 rue André Bisiaux 54320 Maxéville

Tél : 09 72 62 68 87 – 06 51 10 36 48 www.urpsmk.fr